

pendant le trajet du domicile de l'assuré au lieu de travail et vice versa, n° 353. — Le 2 août 1946, un rapport au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de résolution de M. Viatte et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à rembourser les frais engagés pour les élections du 10 mars 1946 aux Chambres de métiers, n° 352. — Le 30 septembre 1946, un rapport au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur : I. le projet de loi tendant à modifier les articles 2 et 3 de la loi du 9 avril 1898, l'article 553 du Code des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine, et les articles 22 et 23 de l'ordonnance n° 45-2453 du 19 octobre 1945 sur les accidents du travail et à rajuster les rentes et allocations accordées à certaines victimes d'accidents du travail survenus dans les professions non agricoles ou à leurs ayants droit. — II. les propositions de loi : 1° de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'ordonnance du 13 juillet 1945 portant rajustement des rentes et allocations attribuées à certaines catégories de victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit ; 2° de M. Chaze et plusieurs de ses collègues tendant à fixer à 120.000 francs la partie du salaire annuel non réductible pour le calcul des rentes accidents du travail ; 3° de M. Sion et plusieurs de ses collègues tendant au rajustement des rentes accidents du travail sur la base d'un salaire annuel de 60.000 francs et à l'extension du rajustement aux mutilés atteints d'une incapacité égale ou supérieure à 10 0/0 ; 4° de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant au rajustement des rentes d'accidents du travail et à la fixation à 100.000 francs de la partie irréductible du salaire pour le calcul des rentes, n° 1130. — Le 30 septembre 1946, un rapport au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur : I. le projet de loi tendant à modifier les articles 2 et 3 de la loi du 9 avril 1898, l'article 553 du Code des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine, les articles 22 et 23 de l'ordonnance n° 45-2453 du 19 octobre 1945 sur les accidents du travail et à rajuster les rentes et allocations accordées à certaines victimes d'accidents du travail survenus dans les professions agricoles ou à leurs ayants droit. — II. les propositions de loi : 1° de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'ordonnance du 13 juillet 1945 portant rajustement des rentes et allocations attribuées à

certaines catégories de victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit ; 2° de M. Chaze et plusieurs de ses collègues tendant à fixer à 120.000 francs la partie du salaire annuel non réductible pour le calcul des rentes accidents du travail ; 3° de M. Sion et plusieurs de ses collègues tendant au rajustement des rentes accidents du travail sur la base d'un salaire annuel de 60.000 francs et à l'extension du rajustement aux mutilés atteints d'une incapacité égale ou supérieure à 10 0/0 ; 4° de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant au rajustement des rentes d'accidents du travail et à la fixation à 100.000 francs de la partie irréductible du salaire pour le calcul des rentes, n° 1130 (rectifié).

Interventions :

Son rapport, au nom du neuvième bureau, sur les opérations électorales du département de la Seine, 3^{me} circonscription [12 juin 1946] (A., p. 2524). — Participe à la discussion du projet de loi fixant le régime des prestations familiales ; Art. 5 : *Son amendement* [6 août 1946] (p. 2992).

COUSTON (M. Paul), Député du département de Vaucluse.

Son élection est validée [18 juillet 1946] (A., p. 2675). = Est nommé membre de la Commission de l'équipement national et de la production (travaux publics, mines, forces motrices) [26 juin 1946] (p. 2554).

COUTANT (M. Robert), Député du département du Nord (5^e circonscription).

Son élection est validée [13 juin 1946] (A., p. 2531). = Est nommé membre : de la Commission de l'équipement national et de la production (travaux publics, mines, forces motrices) [26 juin 1946] (p. 2554) ; de la Commission du travail et de la sécurité sociale (p. 2551) ; de la Commission supérieure de la caisse nationale d'assurance [30 juillet 1946] (p. 2840).

Dépôts :

Le 8 août 1946, un rapport fait au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale

sur les propositions de résolution : 1° de M. Beauquier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à fixer la période des congés payés et à déterminer les facilités de transport accordées aux salariés pour cette période; 2° de M. Roubert et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faire remettre en vigueur le tarif réduit spécial accordé, antérieurement aux hostilités, aux bénéficiaires de congés payés, n° 418. — Le 22 août 1946, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à fixer un rapport constant entre les pensions, retraites et allocations servies aux anciens travailleurs des banques nationalisées, à leurs veufs, veuves, ascendants et descendants, et les salaires effectivement servis dans la profession pratiquée, n° 523. — Le 12 septembre 1946, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à appliquer les prix des tabacs et cigarettes fixés pour les militaires aux citoyens appelés à bénéficier de la loi du 22 mai 1946 généralisant l'allocation aux vieux, n° 795.

Interventions :

Son rapport, au nom du 7^e Bureau, sur les opérations électorales du département du Rhône, 1^{re} circonscription [12 juin 1946] (A., p. 2519). — Participe à la discussion du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946; Chap. L I : *Son amendement, réduction du crédit* [3 octobre 1946] (p. 4511); *le retire* (p. 4512).

CRISTOFOL (M. Jean), Député du département des Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription).

Son élection est validée [13 juin 1946] (A., p. 2530). = Est nommé membre : de la Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales [26 juin 1946] (p. 2554); de la Commission de l'intérieur, de l'Algérie et de l'administration générale, départementale et communale (*ibid.*).

Dépôts :

Le 11 juillet 1946, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à réviser et résilier certains contrats passés avec les collectivités communales et départementales,

et relatifs à l'exploitation en régie par les communes et syndicats de communes d'entreprises industrielles et commerciales, n° 148. — Le 11 juillet 1946, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir une nouvelle révision des listes électorales pour permettre à de nombreux électeurs non inscrits de participer aux prochaines consultations nationales, n° 149. — Le 17 septembre 1946, une proposition de loi tendant à organiser et à financer les études surveillées sur le plan national, sous forme d'heures supplémentaires, n° 844. — Le 19 septembre 1946, un rapport au nom de la Commission de l'intérieur, de l'Algérie et de l'administration générale, départementale et communale sur les propositions de résolution : 1° de M. Guiguen et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures pour que l'exercice normal de leur droit de vote soit donné à tous les Français qui, pour une raison majeure, seraient absents de leur domicile légal lors des élections; 2° de Mme Charbonnel et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à organiser des bureaux de vote dans tous les établissements hospitaliers et à étendre le droit de vote par correspondance aux personnes immobilisées chez elles pour des raisons de santé, n° 934.

Interventions :

Est entendu pour un fait personnel [13 septembre 1946] (A., p. 3743). — Participe à la discussion : du projet de loi portant organisation du referendum prévu par l'article 3 de la loi du 2 novembre 1945 portant organisation provisoire des pouvoirs publics, en qualité de *Rapporteur de la Commission de l'intérieur, donne lecture de son rapport* [19 septembre 1946] (p. 3858); Art. 6 : *Ses observations* (p. 3861); Art. 7 : *Vote par procuration* (p. 3863); Art. 19 : *Ses observations* (p. 3864); — du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946; INFORMATION : *Discussion générale* [2 octobre 1946] (p. 4460). — Est entendu sur le règlement de l'ordre du jour [3 octobre 1946] (p. 4531). — Prend part à la discussion des propositions de résolution tendant à étendre le droit de vote par correspondance aux personnes immobilisées chez elles pour des raisons de santé, en qualité de *Rapporteur : Discussion générale* [5 octobre 1946] (p. 4710).